

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIMPLE Nathalie à partir de 12h15
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. RAYNAL Franck
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

Partenariat entre l'Education nationale (DSDEN de la Gironde), l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Gironde (A.D.P.E.P. 33) et la Communauté urbaine de Bordeaux - Soutien à la sensibilisation à la citoyenneté et à l'environnement pour un développement durable en milieu scolaire dans le cadre du dispositif des "Juniors du Développement Durable" - Attribution d'une subvention - Convention pluriannuelle 2013-2016 - Décision - Autorisation de signature

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le dispositif communautaire « Les Juniors du développement durable » a contribué, depuis sa création, à sensibiliser 65 000 écoliers, de 4 à 11 ans, aux enjeux du développement durable.

Le succès de ce programme repose sur une légitimité construite grâce au partenariat que nous entretenons avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde (DSDEN de la Gironde). Il se décline dans la conception d'outils (documents et interventions) ainsi que dans l'animation de la transmission des savoirs pédagogiques, et éducatifs (formation – agenda 21 – stratégie autour de la construction sans cesse renouvelée de l'offre) en matière de développement durable.

Ce partenariat entre La Cub et la DSDEN été formalisé le 26 août 2010 à travers une convention dont l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Gironde (A.D.P.E.P. 33) est également signataire. Elle arrive à son terme.

L'A.D.P.E.P. 33 contribue à l'éducation populaire, à la culture, à l'accès au logement, à l'accès aux loisirs, à la formation et à l'emploi, à la santé, et au développement de l'ESS.

Depuis 3 ans, et grâce à cette convention, notre dispositif global a permis d'accélérer la prise en compte concrète dans les établissements des enjeux écologiques, en incitant aux débats et à l'émergence de comportements vertueux. C'est ainsi que :

- 196 projets ont pu être concrétisés ;

- 250 enseignants ont pu être formés.

Au-delà des chiffres, ce double partenariat nous a permis de construire un accompagnement qualitatif pour les enseignants articulé autour de parcours et d'axes de travail sur 4 thématiques générales (eau, biodiversité, consommation et déchets, énergies et déplacements) et/ou dans le cadre d'approches spécifiques (philosophie, culture, solidarité).

La variété et le nombre d'intervenants associatifs co-porteurs des actions réalisées dans les écoles, expliquent le succès de ce dispositif par la diversité des possibles qu'ils permettent.

Afin de poursuivre en profondeur l'accompagnement de la jeune génération pour la mise en œuvre d'actes éco-responsables, l'A.D.P.E.P. 33 sollicite une nouvelle subvention dont le montant total est de 143 000 euros ainsi réparti :

- 122 000 euros seront versés pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de projets.
- 21 000 euros contribueront au fonctionnement de l'association.

Pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de projets, et en application de l'article 15 du décret-loi du 2 mai 1938 modifié par l'article 84 de la loi 2009-526 du 12 mai 2009, l'A.D.P.E.P 33 sera autorisée à reverser, dans la limite de 122 000 €, la subvention aux associations dont le projet sera retenu.

Ces projets devront être construits avec les enseignants et devront être validés par la commission technique et pédagogique composée des représentants de La Cub et de la DSDEN dans le respect des principes élaborés à travers le guide des Juniors du Développement Durable, édition 2013-2014.

Pour ce faire, nous vous proposons de signer une nouvelle convention pluriannuelle 2013-2015 (convention jointe en annexe) avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale et l'A.D.P.E.P. 33. La durée de la convention est de 1 an, reconductible expressément 2 fois, sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires au budget des exercices concernés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 15 du décret-loi du 2 mai 1938 modifié par l'article 84 de la loi 2009-526 du 12 mai 2009

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits et citoyens dans leurs

relations avec l'administration,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations des aides accordées par les personnes publiques,

VU la délibération n°2012/0888 du 21 décembre 2012 portant adoption du budget principal pour l'année 2013, reçue en Préfecture le 26 décembre 2012,

VU la demande de subvention émise par l'association en date du 20 juin 2013 et sollicitant le soutien financier de la Communauté urbaine de Bordeaux,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que ce partenariat participe à la transmission des savoirs pédagogiques, et éducatifs en matière de développement durable et favorise l'émergence d'une génération plus responsable et citoyenne,

DECIDE

Article 1 : La Communauté urbaine de Bordeaux attribue une subvention de 143 000 € à l'association A.D.P.E.P. 33 et approuve le projet de convention pluriannuel joint en annexe ayant pour objet de définir les modalités administratives et financières du partenariat établi entre l'éducation nationale (DSDEN), l'A.D.P.E.P 33 et La Cub,

Article 2 : Monsieur le président est autorisé à signer ladite convention et à signer tout document utile à sa mise en œuvre,

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal des exercices concernés, chapitre 65, article 6574, fonction 0230, CRB VC00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2013

M. ALAIN CAZABONNE